



guide de

l'ENfance

0 > 11 ans

2024 / 2025
Fresnes



sommaire

petite enfance 0 - 3 ans	6
L'inscription à la crèche	6
Attribution des places	7
Que faire en cas de refus ?	7
Participation financière pour les structures municipales	7
Crèches	8
Modes de garde privés	8
Accueil familial	9
enfance 4 - 11 ans	12
Vie scolaire et périscolaire	12
Accueils périscolaires	12
Restauration scolaire	14
Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)	14
Accueils de loisirs	15
Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires	16
Le carnaval	17
Conseil Municipal d'Enfants (CME)	17
Pour les jeunes à partir de 12 ans	17
côté santé	18
Centre Municipal de Santé (CMS)	18
Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)	19
sports, culture et loisirs	20
Activités sportives	20
La Grange d'amière théâtre de Fresnes	20
Bibliothèque municipale Gabriel Bourdin	21
MJC Louise Michel	21
École d'art(s)	22
Espace d'art Chaillioux	22
Conservatoire à rayonnement départemental	23
L'Avara centre socio-culturel	23
Ecomusée du Grand-Orly Seine Bièvre	23
Ludochouette - ludothèque	23
règlements & inscriptions	24
adresses & plan	26

édito

Pour cette année scolaire 2024/2025, la Ville s'engage à nouveau pour la réussite des jeunes Fresnois en travaillant au quotidien à l'amélioration des conditions d'apprentissage, d'éducation et de l'offre de loisirs !

La remise de sacs de fournitures a été maintenue par la Ville une seconde année consécutive. Cette mesure permet à tous les élèves d'avoir accès au matériel de base et soulage les parents de cette charge. Cette année, pour éviter les doublons, la liste de fournitures prévues par la Ville a été communiquée aux parents en amont.

Pour les parents à nouveau, une Maison de la Parentalité est en projet et devrait voir le jour courant 2025. Elle sera un lieu de rencontre, d'échange et de soutien, où les parents pourront trouver des ressources précieuses pour les aider dans leur rôle. L'objectif est de renforcer les liens familiaux et de promouvoir une parentalité positive et épanouie. Nous souhaitons offrir un espace où chaque parent, chaque enfant, se sentira écouté et accompagné.

Enfin, afin de proposer une offre de loisir complète sur l'ensemble du territoire, l'école Théodore Monod accueille, depuis l'été 2024, un accueil de loisirs élémentaire. Les enfants qui y sont scolarisés pourront ainsi être accueillis au plus près de chez eux avec une équipe d'animateur dédiée.

Cette nouvelle édition du Guide de l'Enfance vous en dira plus sur ces nouveautés mais vous permettra également de vous renseigner sur l'ensemble des questions liées à l'enfance à Fresnes. Vous y trouverez les informations pratiques pour démarrer cette nouvelle année scolaire comme il se doit.

**Je vous souhaite à toutes et tous,
une belle rentrée.**



Rachida SADANE
*Adjointe à l'enseignement,
au projet éducatif territorial,
à l'enfance et à la petite enfance*

petite enfance

0 - 3 ans

Les structures d'accueil de jeunes enfants sont administrées par la Ville de Fresnes (6 structures) et le Conseil départemental du Val-de-Marne (2 structures).

À Fresnes:

285 places en crèche

167 municipales

106 départementales

12 places chez des assistants
maternels municipaux

L'inscription à la crèche en 3 étapes

1 - Vous inscrire dès le 7^e mois de grossesse sur:



<https://creches.valdemarne.fr/maelisportail/module/home/>

2 - Dans le 1^{er} mois de l'enfant, confirmer la naissance sur le site du Conseil Départemental et prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la direction de la Petite Enfance de Fresnes: 01 78 68 25 75.

3 - Mettre régulièrement à jour votre situation sur le site.

Si votre enfant est déjà né, prenez directement rendez-vous avec le secrétariat de la direction de la Petite Enfance au 01 78 68 25 75.

La résidence principale des parents doit obligatoirement se trouver dans la commune. La domiciliation professionnelle à Fresnes ne peut être prise en compte. Les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sont prioritaires en fonction des places disponibles réservées à l'accueil régulier à temps complet.

Documents originaux à remettre à la direction de la future crèche de votre enfant:

- Avis d'imposition ou de non-imposition N-1 sur les revenus N-2
- Numéro d'allocataire CAF
- Copie intégrale de l'acte de naissance intégral ou du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les personnes exerçant une activité professionnelle: 3 dernières fiches de paie
- Pour les personnes en formation: justificatif d'entrée en formation
- Pour les personnes en recherche d'emploi: les 3 derniers relevés d'indemnisation et la notification de décision Pôle Emploi
- Tout autre document attestant de votre situation actuelle
- Carnet de santé de l'enfant (vaccination à jour)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile valide
- Attestation de sécurité sociale précisant l'affiliation de l'enfant

Attribution des places

Les dossiers d'inscription sont étudiés par la commission d'attribution qui se réunit une fois par an avant l'été.

Les places sont attribuées selon des critères d'égalité de traitement face au service public ainsi que la mixité sous toutes ses formes, à l'image de la collectivité.

À l'issue de la commission, une réponse officielle vous est adressée par courrier ou courriel.

La commission d'attribution est constituée de:

- L'adjointe à la maire chargée de la petite enfance
- La directrice générale adjointe des services en charge du secteur
- La directrice de la Petite Enfance
- La responsable départementale des crèches
- Les directrices des modes d'accueil municipaux et départementaux

Si vous bénéficiez de l'attribution d'une place, vous devrez prendre contact avec la directrice de la structure sous dix jours pour programmer:

Un rendez-vous pour convenir des heures et jours d'accueil, la présentation du règlement de fonctionnement de la structure, organiser la période d'adaptation et établir le dossier administratif.

Que faire en cas de refus ?

Prendre rendez-vous avec le Relais petite enfance (RPE) pour trouver un autre mode de garde ou réactiver votre demande sur le service web dédié et attendre la prochaine commission ou qu'une place en crèche se libère.

Participation financière pour les structures municipales

- Un contrat d'accueil, signé par les parents et l'établissement établit les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant durant la semaine.
- Les parents versent mensuellement une participation financière, calculée par la caisse nationale d'allocations familiales.
- La CAF du Val-de-Marne permet de réduire la participation des familles en versant une aide importante aux gestionnaires des structures de petite enfance.

Structures municipales

Les journées sont organisées en fonction du rythme et des besoins des enfants. Les règles de vie s'installent au fur et à mesure qu'ils grandissent. Le rythme d'éveil de chacun est respecté. Les activités collectives ou individuelles sont variées selon les âges. La relation individuelle entre l'adulte et l'enfant reste la base de l'accueil des enfants et de leurs familles. La psychologue de la direction de la Petite Enfance intervient régulièrement dans les structures et reçoit les parents sur rendez-vous.

Crèches

6 crèches :

- « La Paix », 25 places
- « Les Thibaudes », 20 places
- « La Sablonnières », 25 places
- « La Cerisaie », 30 places
- « Monique Postal », 37 places
- « La Peupleraie », 30 places

Ces crèches collectives s'adressent plus particulièrement aux enfants à partir de dix semaines ayant besoin d'un accueil à temps complet ou partiel :

- ➔ Jusqu'à 1 an : accueil entre 3 et 5 jours par semaine
- ➔ Entre 1 et 2 ans : accueil entre 2 et 5 jours par semaine
- ➔ Entre 2 et 3 ans : accueil entre 1 et 5 jours par semaine

Horaires :

7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Fermetures :

entre Noël et le Nouvel an et 4 semaines en août.

Possibilité d'un accueil d'urgence et d'un accueil d'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.

La période de familiarisation (adaptation)

Quel que soit le mode d'accueil choisi, cette période va assurer à votre enfant une transition harmonieuse entre ses deux lieux de vie. Elle permet également de faire connaissance et d'aborder chaque moment de la journée selon les habitudes de l'enfant. Cette période sera planifiée avec les parents.

Crèches départementales

2 crèches départementales collectives :

- La crèche « Curie », 40 places
- La crèche « Madeleine Brès », 66 places

Accueil à temps complet pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans et demi. Quelques possibilités sur 4 jours.

Horaires :

7h30 à 19h, du lundi au vendredi

Fermetures :

entre Noël et le Nouvel an.

Proposition d'un regroupement en août.

Possibilité d'un accueil d'urgence et d'un accueil d'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.

Modes de garde privés

2 micro-crèches :

Les Petits Chérubins / Les Petits Poupons

Horaires :

8h à 18h30 du lundi au vendredi
microcrechefresnes@hotmail.fr
09 81 04 76 14
06 62 66 96 02

Le Berceau des Rois

Horaires :

8h à 18h45 du lundi au vendredi
charcot@berceauxdesrois.fr
09 51 91 15 27
06 52 75 99 58

Informations sur BerceauxDesRois.fr



Accueil familial

Assistants maternels municipaux

Les assistants maternels employés par la Ville de Fresnes accueillent à leur domicile deux enfants âgés de 10 semaines à 2 ans environ. Une matinée par semaine, l'enfant participe à des moments de jeux collectifs en compagnie de son assistant maternel dans les locaux de la mini-crèche dont il dépend. Le suivi au domicile de ces assistants maternels est assuré par la responsable de la structure. Vers l'âge de 2 ans, après un temps progressif d'adaptation, l'enfant quitte son assistant maternel pour intégrer la crèche.

Offre d'accueil :

- 6 assistants maternels

Horaires :

7h à 19h du lundi au vendredi

- En cas d'absence de l'assistant maternel, l'accueil se fait chez un collègue avec qui il travaille en tandem.
- Pas d'accueil entre Noël et le Nouvel an.

Accueil familial indépendant

Les assistants maternels indépendants exercent à titre privé et doivent avoir obtenu un agrément délivré par le service départemental de PMI. Cela garantit l'accueil des enfants dans des conditions satisfaisantes d'éveil et de sécurité.

C'est aux parents employeurs et à l'assistant maternel de fixer les modalités d'accueil et la rémunération par un contrat.

Dans ce dernier, sera déterminé un salaire mensualisé en fonction des besoins de la famille et de la législation en vigueur applicable aux assistants maternels.

Les parents doivent déclarer leur assistant maternel à la CAF du Val-de-Marne afin qu'elle puisse régler le montant des cotisations sociales à l'organisme concerné et verser une allocation à la famille (prestation d'accueil du jeune enfant / PAJE).

Pour toute information, contactez

le secrétariat du service de PMI :

01 56 71 49 40

01 56 71 49 27

Relais Petite Enfance (RPE) :

01 49 73 23 06

rpe@fresnes94.fr

Des aides individuelles peuvent être sollicitées sous condition de ressources auprès du CCAS.



Auxiliaires parentaux

La garde par une personne à votre domicile permet à l'enfant d'évoluer dans un univers familial. Elle s'occupe chez vous de votre bébé et éventuellement de certaines tâches ménagères. *Ce service est particulièrement adapté aux parents ayant des horaires décalés, irréguliers ou importants. Cette solution peut être aménagée en garde partagée avec une autre famille afin d'en réduire le coût.*



Relais Petite Enfance (RPE)

Anciennement relais assistantes maternelles (RAM), le RPE est un lieu de rencontre et d'information à la disposition des familles, des assistants maternels libéraux ainsi que des auxiliaires parentaux.

La liste des assistants maternels sur la commune y est disponible. Vous pourrez obtenir une aide et des conseils dans vos démarches administratives relatives à la fonction d'employeur d'un assistant maternel (contrat de travail, PAJE, complément de libre choix de mode de garde). Pour un service de qualité, il est indispensable de prendre rendez-vous.

Les assistants maternels indépendants peuvent venir au RPE accompagnés des enfants qu'ils accueillent pour participer à des temps collectifs animés par le responsable.

En outre, depuis janvier 2023, le RPE a une mission supplémentaire. Il devient « Guichet unique » et se positionne sur le territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil. Dans ce cadre, le RPE doit centraliser les demandes d'informations des parents et assurer un suivi des dossiers.

Le Relais Petite Enfance (RPE)
01 49 73 23 06
rpe@fresnes94.fr

Horaires:

Lundi et jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 18h
Mardi : 9h à 12h et 13h30 à 18h30
Mercredi : 13h30 à 18h
Vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30

Le RPE est transféré à la **maison de quartier Aimé Césaire** le temps des travaux de rénovation. Le chantier devrait se terminer en fin d'année 2024.



Maison de la parentalité

Une maison de la parentalité sera bientôt ouverte au 48 avenue de la Division Leclerc, à l'étage du Relais Petite Enfance (RPE).

Cette maison permettra à chacun et chacune d'échanger avec les parents pour partager leur expérience. Elle proposera également diverses activités en lien avec la famille.

Point d'information du RPE le 1^{er} mardi de chaque mois, 17h à 18h30

Au mois de juin, une journée de rencontre est organisée afin que les parents et les assistants maternels puissent échanger.

Permanence organisée au RPE en présence de la psychologue de la Petite Enfance - Gratuit
Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
Mercredi : 9h à 12h30
rpe@fresnes94.fr

Il existe également de nombreuses associations en direction des parents et des enfants, tel qu'« Un enfant dans la Ville » ou « Les assistantes maternelles d'aujourd'hui et de demain ». Vous retrouverez l'ensemble des informations sur les associations fresnoises sur :



<https://www.fresnes94.fr/association/>



enfance

4 - 11 ans



Vie scolaire et périscolaire

La Ville de Fresnes organise l'accueil des enfants hors du temps scolaire: accueils périscolaires, avant et après la classe dans les écoles; restauration scolaire et pause méridienne; accueils de loisirs.

À Fresnes:

- 43 classes en école maternelle
- 72 classes en école élémentaire
- + 2 classes Ulis
(classe pour l'inclusion scolaire)
à Louis Pasteur
et à Théodore Monod

Accueils périscolaires

L'objectif est d'offrir aux familles un lieu dédié aux enfants avant et après l'école et de faire la transition entre la maison et l'école. Ce temps d'accueil est organisé par les équipes périscolaires qui tiennent compte des besoins des enfants et de leur rythme.

Il existe différents temps d'accueil:
Accueil du matin: de 7h30 à 8h30

Pause méridienne: de 11h30 à 13h30
En maternelle:

Les agents spécialisés des écoles maternelles (Asem) déjeunent avec les enfants de leur classe (11h30 pour les petites sections et 12h20 pour les moyennes et grandes sections). Le repas des petits est suivi d'un temps calme et celui des plus grands précédé par des activités.

En élémentaire:

A 11h30, le 1er groupe déjeune (CP-CE), le 2nd (CM) est en activité (animation autour du gaspillage alimentaire, activités sportives, artistiques et culturelles). À 12h30, les enfants du 1^{er} groupe vont à leur tour en activités et ceux du 2nd vont à la restauration.

Accueil du soir en 2 tranches

Première tranche - 16h30 à 17h30:

C'est le moment où les enfants quittent le temps dit « scolaire » et débutent l'accueil périscolaire par le temps de goûter.

- En maternelle, cette heure est nécessaire pour effectuer une bonne transition après l'école. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h (heure entière facturée).

- En élémentaire, les parents choisissent étude ou activités pour leurs enfants. L'étude est dispensée par les enseignants ou des étudiants dans les salles de classe. Les enfants sont invités à faire leurs devoirs. Une fois les devoirs terminés, ils peuvent lire ou faire des jeux calmes. Les activités artistiques, culturelles et sportives, sont dispensées par les animateurs des équipes d'animation qui répondent aux envies des enfants.

Deuxième tranche - 17h30 à 19h:

Des activités se poursuivent sur ce temps, pendant lequel les parents viennent chercher leurs enfants quand ils le souhaitent. Ce sont des activités courtes ou entreposées pour pouvoir être reprises le lendemain et éviter les frustrations.



Les projets pédagogiques

Le directeur périscolaire de chaque structure doit s'inspirer du Projet Éducatif territorial de la commune pour développer son projet pédagogique périscolaire annuel.



Pour qu'un enfant puisse être accueilli sur un temps péri ou extra scolaire, il convient qu'il y soit inscrit au préalable (espace famille).

N'hésitez pas à vous rapprocher du directeur périscolaire en cas de difficultés.

À votre disposition, 10 jokers par enfant et par année scolaire, excepté sur la restauration.

Restauration scolaire

La ville a relancé un nouveau marché public d'assistance technique et approvisionnements pour la restauration scolaire pendant le premier semestre 2023. Lors de la commission d'appel d'offre du 7 juin 2023, cette prestation a été attribuée à la société Sodexo qui a démarré ses missions dès le 1er juillet 2023. Ce nouveau marché répond pleinement aux exigences fixées par la ville en matière de qualité des repas, d'origine des produits et d'équilibre alimentaire. Dès la rentrée de septembre 2023, un qualificateur a pris ses fonctions au sein de l'Unité Centrale de Production, pour renforcer l'assistance technique et assurer les 3 volets essentiels d'un service de restauration collective: l'hygiène et la sécurité alimentaire (de l'UCP jusqu'aux satellites-offices), la santé et la nutrition ainsi que le volet développement durable dont le gaspillage alimentaire. Les menus scolaires servis, à base de 4 composantes, avec 2 repas végétariens par semaine respectent parfaitement l'apport nutritionnel dont un enfant a besoin et les principes du Développement Durable. Les repas sont confectionnés au sein de l'UCP par le personnel communal, de manière traditionnelle, avec des cuisiniers diplômés, soucieux de la qualité gustative pour apporter plus de plaisir aux enfants.



Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

Deux cas existent, alimentaire ou médical. Il vous faut:

- Fournir un certificat médical à la direction de l'école
- Rencontrer le médecin scolaire qui engagera la mise en place de la PAI.

Vous pouvez apporter un panier repas pour un PAI alimentaire, les restaurants scolaires sont équipés d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes.



Accueils de loisirs

Mercredi et vacances scolaires

La commune dispose de 6 accueils de loisirs, 4 maternelles et 3 élémentaires. Les enfants sont accueillis dans l'accueil rattaché à leur école et ceux qui ne sont pas scolarisés à Fresnes sont inscrits dans l'accueil rattaché à leur lieu d'habitation.

Les accueils maternels:

- **Les Capucines**: locaux à côté de l'école maternelle. Enfants scolarisés dans les écoles Barbara et Capucines.
- **Les Marguerites**: locaux dans l'enceinte de l'école maternelle. Enfants scolarisés dans les écoles Tulipes et Marguerites.
- **Les Blancs-Bouleaux**: locaux dans l'enceinte de l'école maternelle.
- **Les Coquelicots**: locaux dans l'enceinte de l'école maternelle.

Les accueils élémentaires:

- **Henri-Thellier**: enfants scolarisés dans les écoles Louis-Pasteur, Émile-Roux, Robert-Doisneau, Barbara.
- **Willy-Ronis**: enfants scolarisés dans les écoles Jean-Monnet et Frères-Lumière.
- **Théodore-Monod**: locaux dans l'enceinte de l'école élémentaire. Enfants scolarisés dans l'école Théodore-Monod.

L'accueil de loisirs les mercredis:

- Labellisé *Plan mercredi*
- Projets d'animation et grands jeux
- Activités artistiques, sportives et culturelles
- Sorties (parcs et jardins, piscine, musées, cinéma, bases de loisirs...)

En période scolaire:

L'accueil des enfants à la demi-journée est possible. Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la demi-journée avec repas.

L'accueil de loisirs durant les vacances scolaires:

- Les directeurs mettent en place un projet pédagogique.
- Propositions d'activités manuelles, sportives et culturelles et de sorties.
- Organisation d'inter-centres ou de spectacles communs.
- Des regroupements entre accueils peuvent être réalisés.

Inscription pour les périodes de vacances scolaires

L'inscription préalable aux ALSH est obligatoire, elle se réalise depuis janvier 2023 uniquement sur l'Espace famille.

Si votre enfant, inscrit, ne vient pas, il vous sera facturé 100% de la prestation (sauf certificat médical transmis ou cas de force majeure). Un enfant non inscrit ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs.

Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires

Pour connaître vos tarifs individualisés, vous pouvez simuler votre Taux de participation individualisé (TPI) sur l'espace famille.

Secteur	Activités	Fréquence	Coût forfaitaire de l'activité	TPI du tarif minimum	TPI du tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum
Périscolaire	Accueil matin 7h30 - 8h30	Mensuelle	28,22 €	10,80 %	60 %	3,05 €	16,93 €
Périscolaire	Pause méridienne repas compris 11h30 - 13h30	Journalière	11,22 €			1,21 €	6,73 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI 11h30 - 13h30	Journalière	7,82 €			0,84 €	4,69 €
Périscolaire	Accueil après l'étude tranche 1: 16h30 - 17h30	Mensuelle	44,20 €			4,77 €	26,52 €
Périscolaire	Accueil après l'étude tranche 2: 17h30 - 19h	Mensuelle	44,20 €			4,77 €	26,52 €
Extrascolaire	ALSH journée entière avec repas	Journalière	33,83 €			3,65 €	20,30 €
Extrascolaire	ALSH du mercredi avec repas PAI	Journalière	30,43 €			3,29 €	18,26 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 journée avec repas	Demi-journée	19,55 €			2,11 €	11,73 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 journée PAI	Demi-journée	16,15 €			1,74 €	9,69 €

Le Carnaval

Initiative du service enfance et des enfants des accueils de loisirs, le carnaval est un moment festif, convivial et familial, ouvert à tous et qui fédère toutes les structures.



Conseil Municipal d'Enfants (CME) 
Conseil Municipal d'Enfants

Lieu d'apprentissage de la citoyenneté, de discussions, d'échanges, de proposition et de réflexion, le CME apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions. Il rassemble une quarantaine d'enfants de 8 à 11 ans, élus par leurs camarades de classe.

Pour les jeunes à partir de 12 ans

Le **Service Municipal de la Jeunesse** est composé d'un accueil de loisirs jeunesse où sont proposées de nombreuses activités et d'un Point Information Jeunesse qui accompagne les jeunes dans leurs démarches administratives, scolaires etc.
01 49 84 57 02 / 06 31 63 86 54
jeunesse@fresnes94.fr



côté santé

Centre Municipal de Santé (CMS)

Services proposés par le CMS pour les enfants et adolescents :

- ➔ **Consultation de médecine générale**
sur rendez-vous (consultation, examens obligatoires, vaccinations, suivi des nourrissons)
- ➔ **Séances de vaccination**
gratuite le deuxième jeudi de chaque mois entre 17h et 18h30, dès 6 ans (vaccins fournis gratuitement), sur rendez-vous
- ➔ **Visites médicales d'aptitude au sport**
pour tous les Fresnois pratiquant un sport à Fresnes, pour la délivrance d'un certificat d'aptitude
- ➔ **Diverses consultations de spécialistes**
dédiées également aux enfants et jeunes (nutritionniste, ORL, échographies générales)
Celles-ci sont prises en charge par la sécurité sociale et la mutuelle
- ➔ **Psychologie et ostéopathie**
avec demi-tarif pour les parents non imposables fresnois
- ➔ **Participation à la prévention bucco-dentaire**
dans les écoles fresnoises

Horaires:

Lundi au jeudi - 8h30 à 12h30 et 13h30 à 19h
Vendredi - 8h à 12h30 et 13h30 à 18h
Samedi - 8h à 12h

Prise de rendez-vous au 01 49 84 57 47



Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Lieu d'écoute, de rencontre et d'information ouvert à tous, son rôle est de promouvoir la **santé des familles et des enfants de 0 à 6 ans** et d'assurer leur bien-être physique, psychologique et social. Les prestations sont gratuites. Les équipes, composées de spécialistes (médecin, puéricultrice, sage-femme, infirmière, auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, psychologues, conseillère conjugale), vous accueillent pour répondre à vos **questions sur l'alimentation, le sommeil, l'éveil, la vie au quotidien** de votre enfant ou futur enfant.

Les consultations médicales permettent le suivi du développement de l'enfant (examens médicaux préventifs, vaccinations) mais ne remplacent pas celles du médecin traitant car elles ne s'adressent pas aux enfants malades.

Centre de PMI « Curie »

- Consultations de planification familiale et de gynécologie (sur rendez-vous)
- Consultations médicales préventives pour les enfants de 0 à 6 ans
- Conseillère conjugale
- Permanence d'une sage-femme, le lundi après-midi
- Accueil pour la pesée ou des conseils divers pour votre bébé
- Accueil parents-enfants (0-12 mois)

Horaires:

8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
01 56 70 41 64



Centre de PMI « Madeleine Brès »

- Consultations médicales préventives pour les enfants de 0 à 6 ans (sur rendez-vous)
- Consultations avec une sage-femme (sur rendez-vous)
- Présence d'une psychologue à la disposition des familles, entretien (sur rendez-vous)
- Accueil parents-enfants « la Farandole » mardi après-midi (anonyme et sans rendez-vous)
- Accueil pour la pesée ou des conseils divers pour votre bébé (sans rendez-vous)
- Accueil parents-enfants (0-3 ans), tous les après-midis sauf le jeudi

Horaires:

8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
01 56 71 41 55

sports, culture et loisirs

activités sportives

La Ville met en place différentes activités sportives pour tous les âges :

- Éveil sportif → Moyenne section de maternelle jusqu'au CP
Mardi, mercredi ou jeudi de 17h à 18h au gymnase de la Paix
- École Multisports → Du CE1 au CM2 Mercredi
- Passeport Jeunes → De 4 à 11 ans et de 12 à 15 ans Pendant les vacances scolaires

Inscriptions pour l'Éveil sportif et l'École multisport en Mairie ou en ligne via l'espace famille à partir du **4 septembre 2024**

Début des activités le **10 septembre 2024**

Fin des inscriptions le **7 décembre 2024**

 La Ville compte également de nombreuses associations sportives et culturelles que vous pourrez retrouver sur fresnes94.fr



la Grange dîmière théâtre de Fresnes

Programmation jeunesse 2024-2025

- Bleu, petit opéra de chambre Mercredi 6 novembre, 15h30 - Conte musical dès 4 ans
- Track Dimanche 15 décembre, 10h30 - Théâtre d'objets sonores et connectés dès 3 ans
- W.A.M. Samedi 5 avril, 18h - Danse dès 7 ans
- Les Odysées de Signes à l'œil Samedi 12 avril 20h30 - Chansigne tout public
- Le langage des oiseaux Samedi 24 mai, 16h - Images animées et voix dès 3 ans
- Martine Patine Samedi 14 juin, 19h - Roller Party tout public dès 6 ans

Réservations au 01 49 84 56 91
Informations sur grangedimiere.fresnes94.fr

Le théâtre de la Grange dîmière propose un Pass 6 places à partager en famille pour vous permettre de profiter de spectacles jeune public à tarif réduit.

Plus d'informations auprès de la billetterie du théâtre.



bibliothèque municipale Gabriel Bourdin

Collections de livres, CD audio, DVD et revues pour les petits, les grands et les parents, la bibliothèque met à votre disposition plus de 41 000 documents.

Elle organise également des actions dans les structures de la petite enfance (mini-crèches, crèches en multi-accueils). De la petite enfance à l'adolescence, elle propose aussi de nombreuses activités et accompagnements : spectacles, expositions, rencontres avec des professionnels de la lecture et du tout-petit, lecture à voix haute, ateliers, soutien scolaire du CP à la 3^e et soutien en français de la Seconde à la Terminale.

Horaires :

- Lundi - 13h30 à 19h
Mardi - 10h à 12h30 / 13h30 à 19h
Mercredi - 10h à 19h
Jeudi - 13h30 à 22h (d'octobre à fin juin)
Samedi - 10h à 17h
Dimanche - 11h à 17h (d'octobre à fin avril)

Histoires du mercredi,
1 fois par mois à 10h30.
Histoires du samedi,
1 fois par mois à 10h30.

01 78 68 27 10 - secretariat.biblio@fresnes94.fr
Informations sur bm.fresnes94.fr



MJC Louise Michel

Organisation d'ateliers et de conférences autour de la maternité et l'accueil d'un bébé (yoga, massage, portage, etc.) et d'ateliers corporels et musicaux parents-enfants. En partenariat avec « Un enfant dans la ville » et le collectif Chap'.

Pour les plus grands, vous trouverez de nombreuses activités :

arts créatifs, danses, cours d'anglais, cours de musique, ateliers arts et expressions, théâtre, ateliers bien-être et détente, sports et arts martiaux, ateliers parents-enfants, spectacle et cinéma jeune public.

01 46 68 71 62 - mjcfresnes@gmail.com
Informations sur mjcfresnes.org



l'école d'art(s)

Théâtre & création plastique | 7 à 11 ans - Mardi - 17h à 19h
Initiation à l'expression plastique et scénique | 7 à 10 ans - Mercredi - 9h30 à 12h30
Enfance de l'art | 4 à 5 ans - Mercredi - 10h30 à 12h30
Éveil à l'expression plastique et scénique | 4 à 6 ans - Mercredi - 13h30 à 15h30
Multi techniques | 8 à 10 ans - Mercredi - 13h30 à 15h30
Théâtre et arts plastiques | 8 à 13 ans - Mercredi - 15h30 à 18h
Manga et bande dessinée | 8 à 12 ans - Jeudi - 17h à 19h
Initiation aux Arts plastiques | 7 à 11 ans - Samedi - 9h30 à 12h30



Des passeports jeunes culture ont lieu pendant les vacances scolaires.
Rapprochez-vous de l'école d'art(s) pour en savoir plus.

01 78 68 28 31 - ecoledarts@fresnes94.fr
Informations sur ecoledarts.fresnes94.fr

la Ludochouette ludothèque

La Ludothèque propose aux enfants de 0 à 12 ans différents accueils éducatifs et pédagogiques autour du Jeu (les moins de 6 ans sont accompagnés, sauf ateliers).

Fermé le lundi matin
01 47 02 50 54 - 01 40 47 04 54
Informations, activités et horaires
sur fresnes94.fr



le conservatoire à rayonnement départemental

Enseignement musique et théâtre

- Musique: cordes, vents/percussions, instruments polyphoniques, voix, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne, éveil, culture musicale et pratiques collectives.

- Théâtre: atelier d'initiation, arts dramatiques.



01 55 01 04 99 - conservatoire.fresnes@grandorlyseinebievre.fr

espace d'art Chaillioux

Venez découvrir en famille votre centre d'art municipal, le temps d'une **visite ludique** avec un médiateur culturel, à destination des enfants de 3 à 12 ans. Que ce soit le mercredi, après l'école ou le samedi, à l'occasion d'une activité réservée, d'un événement avec musique, danse et pot convivial, ou bien sur un coup de tête en entrée libre, l'EAC vous accueille **toujours gratuitement** et se tient à votre disposition pour toute information.

Horaires:

Du mardi au vendredi, de 14h à 18h

Le samedi de 14h à 19h

Fermeture lundi et dimanche.

01 78 68 28 37 - accueil.chaillioux@fresnes94.fr
Informations sur art-fresnes94.fr



Avara centre socio-culturel

L'Avara propose de nombreuses activités (dances, photo numérique, cours vidéo) mais aussi de nombreux accompagnements pour les jeunes et pour les adultes (parentalité scolaire, accompagnement scolaire, atelier sociolinguistiques). L'Avara est aussi un centre de loisirs éducatif à destination des 6-11 ans et des 11-15 ans.

01 43 50 93 09 - cscavara@wanadoo.fr
Informations sur csc-avara.com



l'écomusée du Grand-Orly Saine Bièvre

Exposition, animations, visites pédagogiques, conférences, ateliers...

Horaires:

Mardi, jeudi, vendredi et dimanche -
14h à 18h

Mercredi et samedi - 10h à 12h et 14h à 18h

Entrée gratuite

01 41 24 32 24

règlements et inscriptions

Règlements et inscriptions

L'espace famille est accessible via fresnes94.fr. Il vous permet de régler vos factures mais aussi de consulter vos informations personnelles et de gérer les inscriptions de vos enfants.



<https://www.espace-citoyens.net/fresnes94/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>



Inscriptions

Afin d'avoir accès à toutes les activités proposées par la Ville, il convient :

- De faire calculer votre TPI (Taux de participation individualisé) auprès de l'accueil unique de l'Hôtel de Ville, sur rendez-vous 01 49 84 56 56 ou sur votre espace famille dans la rubrique « autre démarche » > « Calcul du TPI »
- De communiquer toutes les modifications concernant votre enfant.

Pièces à fournir :

- Carnet de santé
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- En cas de séparation : justificatif ou autorisation du parent pour l'inscription.

Accueil unique

Vous pouvez également régler vos factures au service Accueil unique: restauration scolaire, accueils périscolaires, accueils de loisirs, crèches, École d'art(s), activités sportives.

6 modes de paiement :

- Prélèvement automatique
- Paiement en ligne sur l'espace famille
- Carte bancaire
- En espèces (maximum 300 € et avec l'appoint)
- Chèques bancaires
- Chèque emploi service universel (CESU) : le montant payé doit être inférieur ou égal à la facture, à compléter si nécessaire par chèque, carte bancaire ou espèces. Présence obligatoire lors d'un règlement par ce mode de paiement.

Attention, la Ville n'envoie pas de lettre de relance. Sans paiement dans les délais impartis, une procédure contentieuse est mise en place par le Trésor public.



La ville a mis en place un système de tarification adapté à chaque famille pour les activités périscolaire, extrascolaires (restauration scolaire, accueils du matin, du soir, du mercredi et des vacances scolaires), pour les ateliers de l'école d'art(s) est désormais pour les activités sportives. De ce fait, aucune famille ne paiera jamais 100% du coût de l'activité mais un montant compris entre 10,80% et 60%.

L'unique pièce à fournir est :

- Dernier avis d'imposition

Attention: Le calcul se fait pour l'année civile et le renouvellement du TPI est nécessaire à partir du 1^{er} décembre 2024 pour l'année 2025. Sans le calcul du TPI, vous serez facturé au tarif maximum.



adresses

1 PÔLE PETITE ENFANCE

Secrétariat Petite Enfance
2, square Léon et Auguste
Barroy 01 78 68 25 75

2 MULTI-ACCUEIL « LA SABLONNIÈRE »

2, square Léon et Auguste
Barroy

3 MULTI-ACCUEIL « LES THIBAUDES »

3, allée des Glaises

4 MULTI-ACCUEIL « LA PAIX »

54, avenue de la Paix

5 MULTI-ACCUEIL « LA CERISAIE »

9-11, mail Stéphane-Hessel

6 MULTI-ACCUEIL « MONIQUE POSTAL »

10, rue des Fournières

7 CRÈCHE COLLECTIVE « CURIE »

20, place
Pierre et Marie Curie
01 46 15 49 70

8 CRÈCHE « MADELEINE-BRÈS »

9, mail Aimé-Césaire
01 55 59 10 05 4

9 MINI-CRÈCHE « LA PEUPLERAIE »

2, avenue Jean-Pierre

10 MICRO-CRÈCHE HALTE-GARDERIE « LES PETITS CHÉRUBINS »

« LES PETITS POUPONS »

1 A, rue Jean-Moulin
09 81 04 76 14 10

11 CRÈCHE PRIVÉE « LE BERCEAU DES ROIS »

14, rue du Dr Charcot
01 85 53 06 90

12 RPE

« LE PETIT FRESNES »

49, avenue de la
Division-Leclerc
01 49 73 23 06
rpe@fresnes94.fr

12b MAISON AIMÉ CÉSAIRE

1, mail Aimé-Césaire

13 MATERNELLE LES CAPUCINES

3, bis rue Auguste-Daix
01 46 68 52 35

Accueil de loisirs :

06 85 81 28 00

14 MATERNELLE BARBARA

21-23, rue Henri-Barbusse
01 78 68 28 01

15 MATERNELLE LES BLANCS BOULEAUX

Allée de la Grenouillère
01 78 68 25 26

Accueil de loisirs :

06 85 81 31 34

16 MATERNELLE LES MARGUERITES

75, avenue de la Paix
01 78 68 25 16

Accueil de loisirs :

06 46 44 26 74

17 MATERNELLE LES TULIPES

2, rue des Fournières
01 78 68 25 56

18 MATERNELLE LES COQUELICOTS

14-16, mail
Stéphane-Hessel
01 78 68 27 71

Accueil de loisirs :

07 86 93 36 95

19 ÉLÉMENTAIRE LOUIS-PASTEUR

Allée de la Grenouillère 01
78 68 25 24

20 ÉLÉMENTAIRE ÉMILE-ROUX

Allée de la Grenouillère 01
78 68 25 25

21 ÉLÉMENTAIRE JEAN-MONNET

75, avenue de la Paix 01 78
68 25 10

22 ÉLÉMENTAIRE FRÈRES-LUMIÈRE

2, rue des Fournières 01 78
68 25 46

23 ÉLÉMENTAIRE THÉODORE-MONOD

14-16, mail
Stéphane-Hessel
01 78 68 27 81

24 ÉLÉMENTAIRE ROBERT-DOISNEAU

Allée du Puits
01 56 45 02 75

ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

25 WILLY-RONIS

77, avenue de la Paix
06 85 81 30 09

26 HENRI-THELLIER

18, rue Auguste-Daix
06 23 69 89 67

27 ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE & POINT INFO JEUNESSE

46-48, rue du
Docteur-Charcot
01 49 84 57 02

06 31 63 86 54

jeunesse@fresnes94.fr
01 49 84 57 04

pjj@fresnes94.fr

28 CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ (CMS)

22, rue Henri-Barbusse
01 49 84 57 47

29 CENTRE DE PMI « CURIE »

20, place
Pierre et Marie Curie
01 46 15 47 20

30 CENTRE DE PMI « MADELEINE-BRÈS »

9, mail Aimé-Césaire
01 56 45 13 43

31 STADE DE LA PAIX GYMNASÉ

JEAN-CHARCOT

64, avenue de la Paix
01 46 68 71 62

32 STADE

GASTON-ROUSSEL

12, avenue du
Parc-des-Sports
01 46 89 22 16

33 GYMNASÉ

PIERRE-PÉRIQUOI

Chemin de la
Tour-aux-Chartiers

34 GYMNASÉ FATIMA BRIN-DJEHICHE

8, rue des Fournières

35 PISCINE INTERCOMMUNALE

2, avenue
du Parc-des-Sports
01 46 11 44 50

36 AVARA

2, allée du Colonel-Rivière
01 43 50 93 09

37 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GABRIEL-BOURDIN

26, rue Maurice-Ténine
01 78 68 27 10

38 CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPAR- TEMENTAL (CRD)

Ferme de Cottinville
41, rue Maurice-Ténine
01 55 01 04 99

CENTRE D'ART

7, rue Louise-Bourgeois

39 ÉCOLE D'ART(S)

01 78 68 28 31

40 ESPACE D'ART CHAILLIOUX

01 78 68 28 37

41 ÉCOMUSÉE DU VAL DE BIÈVRE

Ferme de Cottinville
41, rue Maurice-Ténine
01 41 24 32 24

42 GRANGE DÏMIÈRE

Ferme de Cottinville
41, rue Maurice-Ténine
01 49 84 56 91

43 LUDOCHOUETTE

23, bis rue Émile-Zola
01 40 47 04 54

MJC Louise-Michel
01 41 24 32 24

44 URBAN TALENT

2, avenue du Parc-des-
Sports 01 46 68 71 62

45 SERVICES ENSEIGNEMENT, ENFANCE, SPORTS

Hôtel de ville, 1, place
Pierre-et-Marie-Curie
01 49 84 56 56

46 INSPECTION DÉPARTEMENTALE

12^e circonscription
7, square
du 19-Mars-1962
01 42 37 89 38

47 ACADÉMIE DE CRÉTEIL

68, avenue du G^{nl}-de-Gaulle
94011 Créteil Cedex
01 45 17 60 00

06 85 81 30 09

plan



calendrier des vacances scolaires - zone c

période	dates des vacances	période d'inscriptions aux accueils de loisirs
Rentrée	lundi 2 septembre 2024	/
Toussaint	du 21 octobre au 1 ^{er} novembre 2024	du 2 au 29 septembre 2024
Noël	du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025	du 4 novembre au 1er décembre 2024
Hiver	du 17 au 28 février 2025	du 6 au 26 janvier 2025
Printemps	du 14 au 25 avril 2025	du 3 au 23 mars 2025
Été	du 7 juillet au 29 août 2025	du 28 avril au 8 juin 2025

